

MAIRIE  
DE  
**LOHEAC**



35550

Téléphone : 02.99.34.10.20  
Télécopie : 02.99.34.09.04

# ARRETE MUNICIPAL

## DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE 3<sup>e</sup> catégorie

**Demandeur : Monsieur STIESZ Jean-Marie**

**Président de l'association pour la  
Recherche contre la Maladie de Charcot**

**Manifestation : Week-end Charcot Lohéac**

Le Maire de Lohéac,

Vu la demande présentée le 08 février 2024 par Monsieur STIESZ Jean-Marie, Président de l'association pour la Recherche contre la Maladie de Charcot ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Monsieur STIESZ Jean-Marie, Président de l'association pour la Recherche contre la Maladie de Charcot, est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3<sup>e</sup> catégorie :

- Les samedi 29 juin et dimanche 30 juin 2024 :  
de 10 h 00 à 22 h 00  
sur le site du circuit du Manoir de l'automobile

À l'occasion de la manifestation « Week-end Charcot Lohéac ».

À charge pour Monsieur STIESZ Jean-Marie de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements sur la tenue et la police des débits de boissons.

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de PIPRIAC

Et remise à l'intéressé.

Fait à LOHEAC, 15 février 2024,

Le Maire,  
Patrick BERTIN

